

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de  
**L'HÉRAULT**

ARRONDISSEMENT de  
**BEZIERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MARAUSSAN**

Nombre de Membres

du Conseil Municipal	27
En exercice	27
Présents	24
Votants	25

Date de la convocation :  
20/05/2026  
Date de l'affichage :  
20/05/2026

**DELIBERATION N°17 DU 26 MAI 2026**

**L'an deux mille vingt-six,  
Le vingt-six mai, à 18 heures 30  
Le Conseil Municipal de la commune s'est réuni, en session ordinaire,  
au nombre prescrit par la loi, au Centre Associatif et Culturel  
« Esprit Gare » sis Place Marcel Barrère, sous la présidence de  
Madame Marlène PUCHE, Maire.**

**Présents** : Patrick ANGLES, Anne AURIOL, Sophie BALLESTER, Lydia BARTHES, Alain BARTHEZ, Anaïs BASCHET, Jean-Christophe BOUCAUD, Pascale CLAVEL, Thierry DAURAT, Candice DELAIRE-COURTES, Brice FORGET, Thomas GARCIA, Jean-Philippe JUAN, Sarah KALFON, Sandrine MELLOULI, Sandra PACHOT, Serge PESCE, Marlène PUCHE, Nathalie PUECH, Babou RATINEY, Rodolphe SANCHEZ, Jérémy SANSA, Alain TAURINES, Anne-Catherine TERRYN

**Absents excusés** : Bertrand CAVAILLES (procuration à Thomas GARCIA), Françoise EHINGER, Pascal RIGATTIERI

**Secrétaire de séance** : Jean-Christophe BOUCAUD

**Objet : Communauté de communes La Domitienne – Désignation référents Transition**

La loi transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a confié aux Communautés de communes le rôle de coordonner la transition écologique en concertation avec les communes et les acteurs du territoire.

Cette coordination territoriale est menée par le service Transition de La Domitienne.

Un groupe d'élus référents a été constitué dès l'élaboration du premier PCAET (Plan climat air énergie territorial) en 2018. Il est composé de deux élus référents par commune.

Suite au renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026, il convient de désigner deux membres titulaires.

Accusé de réception en préfecture  
034-213401482-20260526-DEL17-260526-DE  
Date de télétransmission : 01/06/2026  
Date de réception préfecture : 01/06/2026

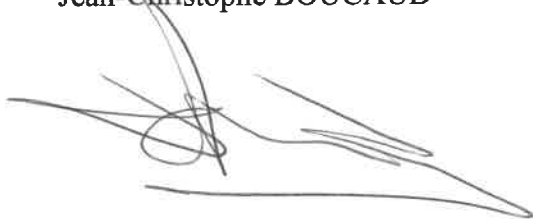
**Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :**

- **Désigne** Thierry DAURAT et Thomas GARCIA comme membres titulaires pour participer à la définition et la mise en œuvre des actions menées par le service Transition de La Domitienne ;
- **Donne** pouvoir à Mme le Maire pour signer toute pièce afférente et mener à bien l'opération.

*Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.*

*Pour copie conforme.*

Le secrétaire de séance,  
Jean-Christophe BOUCAUD



Le Maire,  
Marlène PUCHE



**Le Maire :**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N°83.1025 du 29/11/1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art. 9) (JO du 03/12/1983) modifiant le décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art.1 – A 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Porte la présente au recueil des actes administratifs de la Commune.
- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
034-213401482-20260526-DEL17-260526-DE  
Date de télétransmission : 01/06/2026  
Date de réception préfecture : 01/06/2026